



Sms et mails preuves recevables?

Par **pastod**, le **10/11/2008** à **09:32**

Dans le cadre d'une affaire privée, mails et SMS constituent-ils des preuves recevables?
Merci

Par **JamesEraser**, le **18/11/2008** à **15:57**

Qu'est la preuve probatoire ultime ?
Même nos grands juristes n'ont pu se pencher sur cette question.

Néanmoins, les mails et SMS dont vous parlez peuvent être pris en considération dans la limite de ce qu'ils représentent. Des renseignements (et non pas une "preuve"), mais susceptibles néanmoins d'orienter une affaire.

Il faut bien sûr que dans une affaire pénale, ces textes soient retranscrits par un enquêteur pour leur accorder tout le crédit nécessaire.

Légavoxement